

Etat de la Louisiane.

DEUXIEME LEGISLATURE. - SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Le 27 Janvier 1835.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement. Sur la motion de Mr. Penn, ordonné que la Chambre procède à l'élection d'un portier à la place de Mr. Egan, décédé.

Sur la motion de Mr. Penn, ordonné que la Chambre se réunisse à huis clos et que chacun des membres présents se retire. Sur la motion, ordonné que deux vérificateurs soient nommés, l'un pour la somme de \$25,000 et l'autre pour \$100,000.

An dénouement de scrutin, il a été pris sur 35 votes, M. G. B. Fauchet avait obtenu le vote unanime de la Chambre et qu'il avait été nommé élu portier de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane et a prêté le serment d'office en cette capacité.

M. Ogden a présenté un mémoire signé par un grand nombre de citoyens de la paroisse d'Est Baton Rouge demandant une compensation en faveur de M. Keane pour des considérations y spécifiées. Sur motion, ordonné qu'il soit renvoyé au comité de réclamations.

Un message du Sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la Chambre du concours du Sénat à la résolution réunissant des informations ultérieures à tous les comités nommés à l'effet d'examiner les affaires des différentes banques de cette ville.

M. Penn a présenté une résolution nommant un comité des deux Chambres pour se rendre auprès du gouverneur et de l'Etat et l'informer que la Législature sera prête à le recevoir dans la Chambre des Représentants, lundi prochain 27 Février, à l'effet de procéder à son installation et à lui faire prêter le serment d'office, laquelle résolution a subi sa première lecture, et sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, ladite résolution a été prise en considération.

Sur motion, ordonné qu'elle soit adoptée. L'Orateur a nommé MM. Penn, Patin et Montégut membres du dit comité de la part de la chambre. Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et d'y demander son concours.

M. Antonio Ducros a présenté la résolution suivante: Résolu que le greffier de la Chambre soit autorisé d'employer un commis de plus, aux enregistrements. Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Sur motion, ordonné que la résolution soit adoptée. Mr. Lewis de la part du comité judiciaire auquel avait été renvoyée la pétition de Josias Gray demanda à être exempté de toute considération ultérieure.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été renvoyée la pétition de Josias Gray demanda à être exempté de toute considération ultérieure. Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Toutes les sections ayant été adoptées aux amendements. Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section. Toutes les sections ayant été adoptées aux amendements.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour autoriser le gouverneur à fournir des armes aux Jackson Guards.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section. Toutes les sections ayant été adoptées aux amendements.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. La Chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula.

second district judiciaire et pour d'autres objets. La Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Montégut a présenté un bill intitulé 'Acte relatif à certaines publications', lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Montégut a fait la motion de considérer de nouveau le bill intitulé 'Acte pour amender les lois relatives aux revenus de cet Etat', lequel avait été adopté au second tour. L'Orateur a déclaré que cette motion n'était pas en ordre.

M. Augustin a fait appel de cette décision. Cette motion n'a pas été prise. La question a été posée: l'opinion du Sénat sur cette affaire sera-t-elle entendue?

Mr. Davidson a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Bickham, Bruchard, Beauvais, Bruges, Bry, Davidson, Depuchère, Dixon, Dossin, Louisy, Lavigne, Lewis, McArthur, Milligan, Ory, Penn, Tean, Sheldou, Sibley, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative, 22 voix. M. de M. Augustin a demandé l'appel nominal.

P. A. Ducros, Ant. Ducros, Froust, Labatut, Montégut, Néraut, Roussel, A. B. Thibodeaux et H. C. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative, 12 voix. L'opinion du Sénat a été en conséquence maintenue.

ORDRE DU JOUR. Le bill intitulé 'Acte pour changer la manière de tenir les élections dans la paroisse d'Orléans et pour d'autres objets', a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une troisième fois.

La chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour amender un acte relatif au paiement de l'impôt de la paroisse de Catouhoula, approuvé le 10 mars 1834, lequel avait été fait l'ordre spécial de ce jour.

Sur motion, ordonné que ce bill soit fait l'ordre spécial du jour, pour lundi prochain 29 du courant. La chambre s'est occupée du bill intitulé Acte pour créer un district additionnel d'élection dans la paroisse Ouest Féliciana.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section. Toutes les sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé Acte accordant certains pouvoirs au jury de police de la paroisse Livingston.

Sur motion, ordonné que ce bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre. Le bill intitulé Acte pour amender la charte de la Compagnie du Chemin à Charité d'Ouest Féliciana a été prise en considération.

Sur motion, ordonné qu'il soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre. Le bill intitulé Acte pour incorporer la compagnie de drainage au moyen du gaz et du Danquid de la Nouvelle Orléans a été pris en considération.

Sur motion, ordonné que ce bill soit fait l'ordre spécial du jour, pour mercredi prochain 4 de Février. La Chambre s'étant dispensée de ses règles, a pris en considération le bill intitulé 'Acte pour autoriser le gouverneur à fournir des armes aux Jackson Guards.'

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section. Toutes les sections ayant été adoptées aux amendements.

Sur motion, ordonné que ce bill passe avec le titre suivant: 'Acte pour autoriser le gouverneur à fournir des armes aux Jackson Guards et aux Jackson Démocratiques.'

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le bill intitulé 'Acte pour remettre en vigueur les lois et les sections d'un acte intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour organiser la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane et pour établir des cours de juridiction inférieure, approuvé le 22 Mars 1828 et pour d'autres objets', lequel avait été déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre, a été pris en considération.

Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section. Toutes les sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. La Chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour autoriser l'achat et la distribution d'un certain nombre de copies du Digeste des décisions de la Cour Suprême du territoire d'Orléans et de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane par Benjamin et Sibbey.'

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour la considération du dit bill. M. Roussel a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion, le comité a été levé. Le Président M. Roussel a rapporté que le comité avait eu le bill sans considération et en avait adopté la première section avec amendement.

La Chambre a pris ce bill en considération. Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Toutes les sections ayant été adoptées.

renvoyé à demain pour être lu une seconde fois. M. Collignon, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé: 'Acte pour incorporer l'Eglise Catholique de St. Paul, dans la paroisse des Aveugles, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.'

M. Baucher a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Acte pour exempter du service militaire toutes les personnes n'étant pas sujettes à payer taxes.'

M. Arnaud a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Acte autorisant le paiement d'une certaine somme d'argent à la veuve J. B. Charbon, de la paroisse St. Jacques.'

M. Ogden a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Acte pour amender certains articles du code civil de la Louisiane.'

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Acte accordant certains pouvoirs aux Brigadiers Généraux de la milice dans l'Etat de la Louisiane.'

M. Landry, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé: 'Acte pour rappeler les lois 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 des sections d'un acte intitulé: 'Acte pour changer la manière de tenir les élections dans le second district judiciaire et pour d'autres objets', lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.'

M. Lawson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé: 'Acte pour amender l'acte incorporant le chemin à Charité de Clinton et du Port Hudson, approuvé le 10 mars 1834.'

M. Hale, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté un bill intitulé: 'Acte relatif aux avocats de district et pour d'autres objets', lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.'

M. Ant. Ducros de la part du comité d'Orléans, a rapporté comme d'habitude sur la résolution invitait le gouverneur à donner à Charles Gayarré ses lettres de créance, comme Sénateur de l'Etat de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté; l'Orateur ayant signé cette résolution. Le greffier a été chargé d'y demander la signature du Président du Sénat.

Sur motion de M. Dossin, la chambre s'est occupée du bill intitulé: 'Acte établissant la limite Ouest de la paroisse Catouhoula, le mémo ayant été amendé et dans le titre et dans le corps.'

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Un message du gouverneur, par M. E. Wiltz son secrétaire privé, transmettant à la chambre le rapport annuel des administrateurs de l'Hôpital de Charité, lequel a subi lecture et a été renvoyé au comité qu'il doit être nommé à l'effet de visiter cet hôpital.

Sur motion de M. Augustin, la chambre s'étant dispensée de ses règles, elle a pris en considération le bill du Sénat intitulé: 'Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Charité de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 6 mars 1834.'

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Sur motion de M. Winn, la chambre a pris en considération le bill venant du Sénat, intitulé: 'Acte pour rappeler l'acte nommant des jurés de la paroisse de St. Charles, approuvé le 25 Mars 1834, pendant la discussion duquel la chambre a pris 65 voix.'

L'ORDRE DU JOUR. La chambre s'est occupée des bills venant du Sénat, intitulés: 'Acte pour rappeler le titre de ce bill, intitulé: 'Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Charité de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 6 Mars 1834.'

'Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte pour amender le paragraphe des Statuts de la Louisiane, lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.'

La résolution nommant un comité à l'effet de visiter l'Hôpital de Charité, a subi sa seconde lecture et a été adoptée.

L'Orateur a nommé MM. Bruchard, Dixon, H. C. Thibodeaux, P. A. Ducros et Ory, membres du dit comité de la part de la chambre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat. Les bills intitulés: 'Acte pour amender le code de la paroisse de Catouhoula.'

'Acte accordant un privilège de ferry à H. B. Farrot.'

'Acte pour établir un ferry sur le Mississippi, au rattachement de la paroisse de la pointe de Duncan, dans les paroisses Est et Ouest Baton Rouge.'

'Acte pour amender un acte intitulé: 'Acte pour amender l'article 10ème du code civil de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 3 Février 1828.'

'Acte pour incorporer l'Eglise Méthodiste Episcopale dans la ville de Covington, paroisse St. Tammany.'

'Acte relatif à certaines publications', ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

Un message du Sénat, par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre aux résolutions nommant un comité réuni, relativement à l'installation du Phénix de E. D. White, gouverneur élu de l'Etat de la Louisiane, lundi prochain, deux de février, à midi; et que M. Thomas et Dupré avaient été nommés membres du dit comité de la part du Sénat.

Par le même message, la chambre a été informée que le comité d'Orléans, de la part du Sénat, a rapporté comme d'habitude sur la résolution invitait les Sénateurs et Représentants pour amender la navigation et explorer les obstacles de la Rivière Rouge au dessous du Percharras, et particulièrement les Rapides ou chutes dans la paroisse d'Alexandrie. La résolution invitait nos Sénateurs et Représentants à faire tous leurs efforts pour obtenir le passage d'une loi pour approprier à l'Etat de la Louisiane un territoire oriental ou à l'Etat de la paroisse Manchac, et Acte pour incorporer les souscripteurs à une association à l'effet de bâtir un canal dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Sur motion, ordonné que ces rapports soient adoptés. L'Orateur ayant signé ces résolutions et ces bills, le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé: 'Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à Charité de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 6 Mars 1834.'

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Toutes les sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

VENTES A L'ENCAISSE. PART MOSS, GARDNER, HEWLETT & BRIGHT. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.

Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835. Le 27 Janvier 1835.